

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Roland GIBERTI - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 009-1681/09/BC

■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la traverse de la Rose à Marseille (13ème arrondissement)
DEPDSEA 09/4036/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée du Technopôle de Château Gombert, le Plan d'Aménagement de Zone prévoyait l'élargissement et le recalibrage de certaines voies en vue d'améliorer la trame circulaire du secteur.

Marseille Aménagement, concessionnaire de cet aménagement, a donc réalisé la rue Henri Becquerel, en partie formée par l'assiette de l'ancienne traverse de la Rose qui avait été transférée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Toutefois, quatre portions de la voie précédente n'ont pas été intégrées à l'emprise de la voie nouvelle et sont désormais laissés à l'abandon. Ces portions sont destinées à être incluses dans les terrains qui les jouxtent en vue des aménagements prévus au PAZ.

En conséquence, il convient de déclasser les parties désaffectées de l'ancienne traverse de la Rose pour les intégrer aux terrains qui les jouxtent afin de les céder à l'aménageur conformément à sa demande.

Les parties désaffectées de l'ancienne traverse de la Rose, d'une contenance de 840 m² environ, sont délimitées en vert sur le plan au 1/2000 joint.

Conformément au Code de la Voirie Routière, ce déclassement ne requiert pas d'enquête publique, car les emprises concernées ne participent pas à la desserte publique. Il n'est donc pas porté atteinte aux fonctions de circulation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil Communauté au Bureau et au Président

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est constatée la désaffectation des parties de l'ancienne traverse de La Rose à Marseille, 13^{ème} arrondissement ;

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public communautaire des délaissés de l'ancienne traverse de La Rose délimités sur le plan ci-annexé.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI